

Communiqué du 30 janvier 2026

à l'attention des clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL

DES PAYS DE LA LOIRE A NANTES (BASSES LANDES)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme évoqué lors de nos Assemblées Générales à Chemillé en Anjou (avril 2025) puis Ancenis-Saint Géron (novembre 2025), nous avons échangé ces derniers mois avec plusieurs municipalités, avec toujours pour objectif principal de raccourcir au minimum les temps d'études en nous orientant sur des sites déjà sécurisés en termes de constructibilité et d'aménagements. Ces dernières semaines, nous avons ainsi étudié, en concertation avec la Ville de Nantes, la possibilité de nous installer sur le site des Basses Landes, au nord de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Les élu(e)s du Conseil Municipal de la Ville de Nantes ont décidé, au cours de leur réunion de ce vendredi 30 janvier 2026, d'acter la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant ce site, actuellement classé NI (espaces naturels de loisirs). Il était nécessaire, pour ce projet, de faire évoluer le zonage en US (zone urbaine dédiée aux grands équipements) dans le cadre d'une procédure dite de "déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm" encadrée par le Code de l'Urbanisme. Comme pour tout projet de cette importance, celui-ci prévoit que cette procédure intègre une évaluation environnementale du projet et l'organisation d'une concertation préalable du public. La délibération avait pour objet de fixer les modalités de cette concertation préalable qui aura lieu au printemps 2026.

S'inspirant très largement des travaux déjà imaginés pour le site de Vallet, le projet prévoit :

- l'aménagement d'un terrain d'honneur avec tribune
- la réalisation de 3 terrains synthétiques
- la construction d'un bâtiment dédié au siège de la Ligue, au centre sportif (hébergement et restauration des jeunes pensionnaires), aux actions de formations,...
- la rénovation des vestiaires existants

Ce projet, outre la modernisation globale du site, permettra à la Ligue de former des jeunes qui se destinent à la pratique du haut niveau avec la création d'un pôle espoirs féminin en complément du pôle espoirs masculin actuel. Une mutualisation des terrains de football est également prévue ; ainsi, la Ville disposera pour ses clubs de créneaux afin que des entraînements et matchs puissent s'y tenir, sur une partie des installations prévues.

Cette décision marque une nouvelle étape dans le projet de relocalisation de l'ensemble des activités de la Ligue (locaux administratifs, locaux d'hébergement et restauration, terrains de football), un an tout juste après l'arrêt de celui de Vallet. Ce projet doit désormais être validé en passant les différentes étapes administratives.

Nous reviendrons largement sur le sujet lors de la prochaine AG du mois de juin.

Didier ESOR,
Président